

LANCEMENT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ



Le Département des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec l'association d'assurés ACTIOM, a décidé de proposer une complémentaire santé à prix négociés, accessible à tous ses habitants.

Le Département s'engage ainsi à renforcer l'accès aux droits et à lutter contre le renoncement aux soins des habitants des Hautes-Pyrénées, notamment les plus fragiles souvent exclus du système médical pour des raisons financières.

Hautes-Pyrénées Santé s'inscrit dans la stratégie de développement social des Hautes-Pyrénées Solid'Action65. Chef de file de l'action sociale, le Département demeure garant des solidarités territoriales, humaines, et de l'accès aux droits.

Cette action s'inscrit par ailleurs dans le partenariat engagé avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) dans le cadre de la plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS) qui réunit également les Centres communaux d'action sociale (CCAS).

LE RÔLE D'ACTION

Le Département a retenu l'association ACTIOM, « Actions de Mutualisation en vue de l'amélioration du pouvoir d'achat », pour mettre en place cette opération dans le cadre d'une convention de partenariat.

ACTIOM est une association Loi 1901 totalement indépendante. Elle représente les intérêts de ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, pour obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services et avantages, partenaires...

Dans le cadre de son opération « Mon Département Ma Santé », ACTIOM négocie auprès des compagnies d'assurances et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour faire bénéficier ses adhérents d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel en assurant une stabilité des coûts. (...)

LES CONTRATS HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ

La complémentaire santé Hautes-Pyrénées Santé est ouverte aux particuliers résidant dans les Hautes-Pyrénées (résidence principale ou secondaire) ou y travaillant.

Le partenariat avec ACTIOM, à travers une offre élargie sur 10 niveaux de garantie, permet de répondre aux besoins des différents publics et des différentes tranches d'âge. Les contrats proposés sont soumis aux objectifs de solidarité : pas de questionnaire médical à l'entrée ni délais de carence par rapport à l'accès aux garanties, tiers payant et télétransmission dès la souscription, assistance santé 24H/24.

Les contrats intègrent les orientations nationales de l'assurance santé définies dans le cadre du programme « 100% Santé » portant notamment sur la prise en charge intégrale des frais d'optique, auditif et dentaire.

L'opération ne génèrera aucune dépense nouvelle pour le Département, aucune relation financière avec l'association ACTIOM ni avec les usagers contractants : les personnes intéressées contacteront directement ACTIOM en appelant un numéro unique (05 57 81 12 50) et en prenant RDV dans l'une des permanences mises en place sur tout le territoire. ●

INFORMATION & ADHÉSION

- › **Sur internet** : tarificateur en ligne : mondepartementmasante.org
- › **Par téléphone** : **05 57 81 12 50** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 18h
- › **Par rendez-vous** auprès d'un conseiller ACTIOM dans une des permanences, à partir du 1^{er} octobre 2019, en appelant le **05 57 81 12 50**.

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse
Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr